

Arrêté 2026-PG-021
Arrêté complémentaire à l'arrêté 2026-PG-019
portant désignation de surveillants supplémentaires
du concours externe, du concours interne et troisième concours pour l'accès au grade
d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté 2025-PG-06 du 1^{er} septembre 2025, portant ouverture d'un concours externe, interne et un troisième concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-PG-019 du 3 mars 2026 portant désignation des surveillants, des correcteurs et des examinateurs complémentaires du concours externe, du concours interne et troisième concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile de France / Centre-Val de Loire et son avenant n°1,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territorial d'Eure-et-Loir,

Considérant le recensement des postes effectué,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est désignée comme surveillante supplémentaire des épreuves d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026 la personne suivante :

- Sandrine JONQUET

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 10 mars 2026,

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 12/03/26
et de la publication le : 13/03/26

Par délégation,
La directrice générale des services,


Gabrielle BARRETT-JACQUET


Bertrand MASSOT

